



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 06
Votants : 23
Absents : 00

Date de la convocation :
3 juillet 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine
VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE,
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine
LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert
DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl
HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël
ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne
procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à
Enzo BORTOLATO

SECRETARIE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 053 07 2024 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU
MULTI-ACCUEIL**

Présentation par Nicolas MUZOTTE

Vu les délibérations n° 058 09 2015 du 21 septembre 2015 et n° 047 07 2021 du 5 juillet 2021, adoptant
le règlement intérieur du Multi-Accueil et ses modifications,

En raison d'une incitation institutionnelle de la Caisse d'Allocation Familiales et du Conseil
Départemental de la Gironde, le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil d'Ambès doit-être
actualisé, afin de répondre aux exigences de la structure et se conformer à la nouvelle réglementation.

Associant les professionnels du service, ce document prend en compte l'évolution de la terminologie des
types d'accueil, ainsi que l'évolution de la tarification et du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif
aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants (au Code de la Santé Publique).

En conformité avec les dispositions réglementaires, il précise l'offre de service petite enfance développée
sur la commune d'Ambès.

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation, Jeunesse et Petite Enfance du 26 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil d'Ambès ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre ce règlement à la Caisse d'Allocations Familiales, au
Conseil Départemental de la Gironde, à la MSA et à signer tous les documents afférents à cette
délibération.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240710-DEL-2024-053cor-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024